



VILLE DE GASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq

le : vingt-cinq septembre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Gassin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Anne-Marie WANIART, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 septembre 2025.

Membres présents : François MATTON, Séverine VILLETTE, Didier SILVE, Hervé BERNE, Sylvie BRUNET, Elisabeth DIGNAC, Anne-Marie MARCELLINO, Chantal SIMONI, Serge VOTA, Patrice REYNAUD, Caroline FUCHS, Mélanie CASCANT, Florian MARQUES, Anthony AMSTER, Sébastien BRUNO.

Nombre de Conseillers :	
en exercice	21
présents	16
votants	19

Membre(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

*Madame Agnès MARTIN à Monsieur François MATTON,
Madame Florence BEC à Madame Sylvie BRUNET,
Madame Solène PESCH à Monsieur Hervé BERNE.*

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Prefecture
le : 30/09/2025
et de la publication sur le
site internet
le : 30/09/2025

Membre(s) absent(s) :

*Monsieur Karim JERIBI
Monsieur Grégory HERMELIN*

Secrétaire de séance : Madame Séverine VILLETTE.

N° 25/50	OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITÉ
----------	---

Madame Anne-Marie WANIART, Maire, expose :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité après avis du Comité social territorial.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 25/50 DU 25 SEPTEMBRE 2025 (SUITE)

Il est donc soumis à votre approbation la modification du tableau des emplois, afin de prévoir la nomination d'un agent inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'Agent de maîtrise territorial à la promotion interne pour l'année 2025.

Par ailleurs, un poste de Brigadier-chef principal restant vacant au tableau des effectifs, il convient donc de recruter un agent afin de renforcer le service de la Police Municipale.

La présente délibération permet de créer le poste sur l'ensemble des grades du cadre d'emploi des agents territoriaux de police municipale. En effet, il est parfois difficile de préciser le grade de recrutement dans la mesure où l'emploi peut être occupé par des agents de grades différents. L'actualisation du tableau des effectifs sera soumise à l'assemblée à la suite de la sélection de la personne retenue et en fonction de son grade.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser la création de deux (2) emplois comme suit :

- 1 poste d'Agent de Maîtrise,
- 1 poste de Gardien-Brigadier

Cette modification, préalable à la nomination, entraînera la suppression de l'emploi d'origine, après avis préalable du Comité social territorial.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L.313-1,

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés** :

- **APPROUVE** la création des postes tels que présentés ci-dessus, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs,
- **DIT** que les dépenses seront inscrites au chapitre 012 du budget principal de la collectivité.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



Copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Anne-Marie WANIART

La secrétaire
Séverine VILLETTE